

EVR MECA



HYDRO DÉGRAISSANT pour PIÈCES MÉCANIQUES

ALTERNATIVE à l'UTILISATION des SOLVANTS ou DILUANTS

- Hydro dégraissant
- Non inflammable
- Non caustique
- Usage en agroalimentaire
- Facilement biodégradable
OCDE 301 F
- Ecotoxicité maîtrisée

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

ETAT PHYSIQUE	: Liquide.
MASSE VOLUMIQUE	: 1026 g/l +/- 20 g/l.
REACTION CHIMIQUE	: Alcalin faible
PH pur	: 11,1 environ
PH à 1,5 %	: 10,55 environ
ODEUR	: Orangée
TENSION SUPERFICIELLE à 1 %	: 29,6 dyne/cm
COULEUR	: Orange
D.C.O.	: 734 grammes / Litre
BIODEGRADABILITE	: produit estimé comme facilement biodégradable
CALCUL ECOTOXICITÉ	: Ecotoxicité selon Directive 2005/344/CE VCD Tox conforme à 1,5 %

PROPRIÉTÉS PRINCIPALES / ACTIONS

COMPATIBILITE ENVIRONNEMENTALE

TESTS de BIODEGRADABILITE FINALE effectués selon le REFERENTIEL Méthode OCDE 301 F DIN EN 29408 – ISO 9408 sur la totalité de la composition
Le produit est certifié
Facilement BIODEGRADABLE
PV du Rapport d'Essai n° B / 10252 / 3

ECOTOXICITE

Selon les critères de l'ECOLABEL EUROPEEN – DECISION n° 2011 / 383 / UE
→ Les éléments de composition sont en conformité avec la base de Données sur les Ingrédients des Détergents
→ Le produit satisfait à 1,5 % à la VCD Tox (Ecotoxicité) des produits ECOLABELISABLES

Facilement rinçable, ne laisse pas de traces.

ECONOMIQUE, polyvalent, AGIT RAPIDEMENT.

Ne renferme pas de phosphates, ni de solvants pétroliers.

Ininflammable : évite des conditions de stockage et de manipulation dangereuses.

Ne présente pas de risques ATEX

Sans émissions de C.O.V. (Composés Organiques Volatils), présente une alternative sur le plan SECURITE et ENVIRONNEMENT aux solvants fontaines ou de dégraissage d'origine pétrolière inflammable qui nécessitent des impératifs de destruction contraignants.

Contribue à la SECURITE des utilisateurs et à la protection de l'Environnement.

FORTEMENT DEGRAISSANT ET PENETRANT, recommandé pour le nettoyage de toutes surfaces lessivables :

Surfaces métalliques	
Pièces mécaniques	Bâtis de machine
Surfaces peintes lessivables	Sols industriels gras, sols de parkings

Emulsionne et enlève :

Graisses et cambouis	Huiles minérales ou végétales, huiles d'usage	Incrustations de moisissures	Souillures d'aliments
----------------------	---	------------------------------	-----------------------

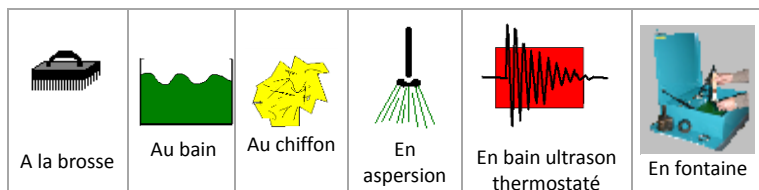
UTILISATEURS :

Ateliers de mécanique	Industries	Services techniques municipaux
Industries agroalimentaires	Garages, transporteurs	Ateliers d'usinage et de rectification
Collectivités	Fabriques de moules	Navires, bateaux de pêche, péniches
Nettoyages de sols des • Salles de sports • Parkings souterrains • Galeries marchandes		



MODES ET DOSES D'EMPLOI

Utilisation : par pulvérisation, trempage, brossage ou à l'éponge.



Dilution de 1 à 2 litres de produit pour 10 litres d'eau selon la nature et l'épaisseur des souillures présentes et le mode d'application.

Après nettoyage, terminer par un rinçage à l'eau claire.

NB : L'hydrodégrippage permet d'obtenir, après rinçage, des pièces totalement débarrassées des souillures grasses. Les métaux se retrouvent à nu. Pour les métaux rapidement oxydables à l'air libre tels que les pièces en acier brut, sécher convenablement les pièces, appliquer un fluide protecteur anticorrosion ou un lubrifiant approprié.

La solution d'hydrodégrippage est à rupture d'émulsion après usage, au repos une séparation de phase intervient



Surnageant huileux – corps gras éliminés lors de l'hydrodégrippage

La phase inférieure peut servir de nouveau ou être rejetée à l'égout lorsque le produit n'est plus actif. Le produit ainsi déshuilé est facilement biodégradable Test OCDE 301F

CONDITIONNEMENTS

Modèles emballages possibles en polyéthylène recyclable

Bidon de 5 litres



Fût de 60 litres bleu

Fût de 60 litres blanc



Fût de 30 litres bleu

Fût de 30 litres blanc



Fût de 210 litres bleu

PRINCIPAUX ELEMENTS DE COMPOSITION

Préparation de nettoyage à base d'une association sur bases végétales, d'agents surfactifs d'origine végétale sélectionnés pour leur aptitude à la biodégradabilité et leur origine facilement renouvelable, sels alcalins colorant d'identification alimentaire autorisé (directive 76/768/CEE). SANS phosphates ni phosphonates, SANS éther de glycol.

Éléments de composition autorisés par l'arrêté du 8 septembre 1999 modifié par l'arrêté du 19 décembre 2013 relatif aux produits de nettoyage des surfaces et objets pouvant entrer au contact de denrées alimentaires, produits et boissons de l'homme et des animaux.



RECOMMANDATIONS



DANGER

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/... P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans les déchets industriels spéciaux.

Utilisations réservées aux professionnels

Contient ETHOXYLAT D'ALCOOL GRAS, ESSENCE D'ORANGE : (CITRUS SINENSIS)
Contient moins de 5% de : agents de surface non ioniques - moins de 5% de : savon

Conserver hors de la portée des enfants.

Refermer l'emballage après chaque utilisation.

Protéger du gel au stockage.

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment à l'eau claire.

Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.

Extrait conditions de vente : Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation Optimale Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité. **NOTA :** Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.